

# Avis de non-reconduction du bail par le locataire

(Ce modèle d'avis sera utilisé par le locataire qui n'a pas reçu d'avis d'augmentation de loyer ou de modification d'une autre condition du bail; autrement, il existe un modèle d'avis spécifique)

## Avis à

---

Nom du propriétaire

---

Nom du propriétaire

Adresse des lieux loués : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Vous êtes avisé que le bail ne sera pas reconduit; je quitterai les lieux au plus tard à la fin du bail, le \_\_\_\_\_

---

Nom du locataire                              Signature                              (Date)                              (Numéro de téléphone)

---

Nom du locataire                              Signature                              (Date)                              (Numéro de téléphone)

-----  
(Utiliser si remis en main propre)

Je, soussigné, accuse réception de l'avis de non-reconduction du bail

le \_\_\_\_\_                              \_\_\_\_\_                              \_\_\_\_\_  
   Signature du propriétaire                              Signature du propriétaire

(voir verso)

## AVIS DE NON-RECONDUCTION DU BAIL PAR LE LOCATAIRE

**Tableau des délais d'avis de non-reconduction du bail par le locataire**

Pour mettre fin à un bail à durée indéterminée ou éviter la reconduction d'un bail à durée fixe	Locataire qui <b>n'a pas reçu d'avis</b> augmentant le loyer ou modifiant une autre condition du bail	Locataire de la <b>chambre qui n'a pas reçu d'avis</b> augmentant le loyer ou modifiant une autre condition du bail	Locataire qui a <b>reçu un avis</b> augmentant le loyer ou modifiant une autre condition du bail (y compris le locataire d'une chambre)
<b>BAIL DE 12 MOIS OU PLUS</b>	<b>Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail</b>	Entre 10 à 20 jours avant la fin du bail	Dans le mois qui suit la réception de l'avis du propriétaire
<b>BAIL DE MOINS DE 12 MOIS</b>	<b>Entre 1 et 2 mois avant la fin du bail</b>		
<b>BAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>	<b>Entre 1 et 2 mois avant la fin souhaitée du bail</b>	Entre 10 à 20 jours avant la fin souhaitée du bail	

Le locataire qui désire quitter son logement à la fin de son bail à durée fixe ou mettre fin à son bail à durée indéterminée, doit aviser son propriétaire dans les délais indiqués au tableau ci-dessus.